

L E PRINCIPE *NE BIS IN IDEM*
**OU LA QUÊTE DE L'IMMUNITÉ PÉNALE PAR
LE BANQUIER SANCTIONNÉ PAR LA CSSF**

Marie MARTY

Avocate

Docteure en Droit



**Le risque pénal du
banquier**

30 janvier 2020

SIGNIFICATION DU PRINCIPE *NE BIS IN IDEM*

- Interdiction du **cumul** de poursuites/sanctions **pénales** pour punir un **même fait**
- **Justification du principe** : sécurité juridique, sûreté individuelle, humanité
- Application du principe à la matière administrative ?

Le banquier luxembourgeois peut-il se prévaloir du principe *ne bis in idem* pour éviter un cumul de sanctions administrative et pénale ?

NE BIS – UN JUGEMENT DÉFINITIF EN MATIÈRE PÉNALE

NE BIS – UN JUGEMENT DÉFINITIF EN MATIÈRE PÉNALE

- Procédure **clôturée définitivement** (instruction/poursuites concomitantes possibles)
- Condamnation ou acquittement

NE BIS – UN JUGEMENT DÉFINITIF EN MATIÈRE PÉNALE

- Question cruciale : est-ce que les sanctions qui peuvent être prononcées par la CSSF relèvent de la matière pénale ?

- « Oui, mais... »

NE BIS – UN JUGEMENT DÉFINITIF EN MATIÈRE PÉNALE

- **Critères Engel (CEDH)/ Bonda (CJUE)**
 1. Qualification juridique en droit interne
 2. Nature de l'infraction
 3. Sévérité de la sanction

NE BIS – UN JUGEMENT DÉFINITIF EN MATIÈRE PÉNALE

- **Critères Engel (CEDH)/ Bonda (CJUE)**

1. Qualification juridique en droit interne

- 2. Nature de l'infraction :**

- Caractère général de la règle
- Intérêts protégés : intégrité des marchés financier
- But de la sanction : dualité répressive/préventive

ex. des interdictions d'exercer

3. Sévérité de la sanction

NE BIS – UN JUGEMENT DÉFINITIF EN MATIÈRE PÉNALE

- **Critères Engel (CEDH)/ Bonda (CJUE)**
 1. Qualification juridique en droit interne
 2. Nature de l'infraction
 3. **Sévérité de la sanction**
 - Nature ou montant
 - Sanction **encourue** et non subie
ex. des amendes administratives

IN IDEM- UN MÊME COMPORTEMENT

IN IDEM– UN MÊME COMPORTEMENT

- **Un même auteur** : possibilité de poursuivre le dirigeant après la sanction de la personne morale
- **Les mêmes faits** :
 - **Identité de faits matériels** : ensemble de circonstances factuelles indissociablement liées entre elles dans le temps et dans l'espace
 - Indifférence de la qualification juridique
 - Indifférence de l'intérêt protégé

UN ENSEMBLE RÉPRESSIF INTÉGRÉ

- Ensemble répressif pénal et quasi-pénal cohérent
- Permettrait un cumul de sanctions de même nature

UN ENSEMBLE RÉPRESSIF INTÉGRÉ

1. Procédures liées par un lien matériel étroit
2. Procédures liées par un lien temporel étroit
3. Cumul de sanction proportionné

UN ENSEMBLE RÉPRESSIF INTÉGRÉ

1. Procédures liées par un lien matériel étroit
 - Complémentarité des sanctions
 - Prévisibilité
 - Coordination des procédures : menées de concert, interaction
2. Procédures liées par un lien temporel étroit
3. Cumul de sanction proportionné

UN ENSEMBLE RÉPRESSIF INTÉGRÉ

1. Procédures liées par un lien matériel étroit
2. Procédures liées par un lien temporel étroit
 - Indispensable : chevauchement des procédures, sanctions rapprochées
 - Pas de simultanéité exigée
3. Cumul de sanction proportionné

UN ENSEMBLE RÉPRESSIF INTÉGRÉ

1. Procédures liées par un lien matériel étroit
2. Procédures liées par un lien temporel étroit
3. Cumul de sanction proportionné
 - Charge subie non excessive
 - Mécanisme compensatoire

L E BANQUIER LUXEMBOURGEOIS FACE AU CUMUL DE SANCTIONS PÉNALES ET QUASI-PÉNALES

- Absence d'ensemble répressif intégré
- Absence de visibilité et de sécurité juridique pour le justiciable
- Immunité pénale ?

QUESTIONS ?

Marie MARTY

Lutgen et Associés

(+352) 27 35 27

mma@lutgen-associés.com